



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/11/2020
Date d'affichage de la convocation : 24/11/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 01/12/2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le **-7 DEC. 2020**

ID : 033-213301435-20201207-2020_77-DE

Délibération n° 2020 - 77
Mardi 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT
Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

DELIBERATION PORTANT CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE A GIRONDE HABITAT D'UNE PARCELLE EN NATURE D'ESPACES VERTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2013-544 du 27 juin 2013 et l'arrêté du 5 décembre 2016, et considérant que la valeur de la parcelle précitée est inférieure au seuil de saisine des Services Fiscaux.

Vu la Section AI n°480 d'une superficie de 15 m² (espace vert),

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

GIRONDE HABITAT a réalisé sur le territoire communal, une résidence de 23 logements individuels dénommée « Résidence Moulins Sud ».

Cette résidence fait partie du programme de mise en vente sur 2020-2025 du patrimoine ancien de GIRONDE HABITAT et ce, dans les conditions fixées par les articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'Habitation.

Lors de l'étude du foncier, il est apparu que le jardin du logement n°15 intègre une parcelle communale. Une régularisation foncière semble nécessaire afin de conserver au logement n°15 le bénéfice du jardin actuel.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le - 7 DEC. 2020

ID : 033-213301435-20201207-2020_77-DE

Dans cette optique, il est proposé que l'emprise correspondante soit cédée à GIRONDE HABITAT moyennant l'euro symbolique non payé et non exigé.

Cette cession porterait sur la parcelle cadastrée :

- Section AI n°480 d'une superficie de 15 m² (espace vert)

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente par la Commune à GIRONDE HABITAT, moyennant l'euro symbolique non payé et non exigé, de la parcelle cadastrée ci-dessus désignée pour une contenance totale de 15 m²,
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de ladite parcelle ainsi que tout acte et pièce relatifs à la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE